

Les points forts :

La Responsabilité Civile Professionnelle

La présente garantie a pour objet de garantir l'**Assuré** contre les **Conséquences Pécuniaires**, y compris les **Frais de Défense**, qu'il pourra encourir au titre de sa responsabilité civile dans le cadre de l'exercice de ses **Activités Professionnelles**, faisant suite à une **Réclamation** présentée par un **Tiers** pendant la **Période d'Assurance** ou la **Période Subséquente**, au titre de **Dommmages**, notamment :

- **Une faute professionnelle :**
Tous **Dommmages** résultant d'une erreur, omission ou négligence commise par l'**Assuré**.
- **Un dommage corporel :**
Tous **Dommmages Corporels** résultant d'un événement survenant au cours de la réalisation de soins par l'**Assuré**.
- **Une faute intentionnelle des Préposés :**
Tous **Dommmages** résultant d'actes commis par les **Préposés** de l'**Assuré** avec une intention dolosive ou malveillante.
- **Une violation de droits de propriété intellectuelle :**
Tous **Dommmages** résultant de la violation par l'**Assuré** de droits de propriété intellectuelle de **Tiers** dans le cadre de l'exécution de ses **Activités Professionnelles**, à savoir la contrefaçon de droits d'auteur, de droits voisins, de marques, de dessins et modèles, du droit *sui generis* des producteurs de bases de données.
- **Un parasitisme :**
Tous **Dommmages** résultant d'agissements parasitaires commis par l'**Assuré**.
- **Une divulgation d'informations confidentielles :**
Tous **Dommmages** résultant de la divulgation d'informations confidentielles commise par l'**Assuré**.
- **Une atteinte au droit à l'image :**
Tous **Dommmages** résultant d'une atteinte au respect de la vie privée ou au droit à l'image d'un **Tiers** commise par l'**Assuré**.
- **Une diffamation ou un dénigrement :**
Tous **Dommmages** résultant d'allégations de faits portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'un **Tiers** ou d'actes consistant à jeter le discrédit sur des produits ou services d'un **Tiers**, commis par l'**Assuré**.
- **Responsabilité Civile Professionnelle au titre de la sécurité des informations et la protection des Données Personnelles**

La Responsabilité Civile Exploitation

la présente garantie a pour objet de garantir l'**Assuré** contre les **Conséquences Pécuniaires**, y compris les **Frais de Défense**, qu'il pourra encourir au titre de sa responsabilité civile dans le cadre de l'exercice de ses **Activités Professionnelles**, faisant suite à une **Réclamation** d'un **Tiers** présentée pendant la **Période d'Assurance** ou pendant la **Période Subséquente**, que ce **soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux professionnels**, du fait de l'exploitation ou de l'exécution de travaux, notamment :

- **Dommmages Corporels, Dommmages Matériels et Dommmages Immatériels Consécutifs** causés aux **Tiers** ;
- **Dommmages Immatériels non Consécutifs** causés aux **Tiers** lorsqu'ils sont la conséquence de chutes, bris, rupture, incendies ou explosions ;
- **Dommmages Corporels, Dommmages Matériels et Dommmages Immatériels Consécutifs** causés aux **Tiers** à l'occasion d'un accident de la circulation dans lequel est impliqué un véhicule terrestre à moteur utilisé par un **Préposé** pour les besoins de son **Activité Professionnelle** chez l'**Assuré** et dont l'**Assuré** n'est ni le propriétaire, ni le gardien, ni l'usager, si ces dommages ne sont pas couverts par une assurance automobile garantissant le conducteur, le propriétaire ou le gardien du véhicule ;
- **Atteintes Accidentelles à l'Environnement ;**
- **Dommmages Corporels, Dommmages Matériels et Dommmages Immatériels Consécutifs** causés aux **Tiers** résultant de vols commis par les **Préposés** de l'**Assuré** dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles et sous réserve que les **Préposés** aient agi alors qu'ils étaient sous l'autorité effective de l'**Assuré** ;
- **Dommmages Corporels, Dommmages Matériels et Dommmages Immatériels Consécutifs** causés aux **Tiers** résultant de la participation de l'**Assuré** à des séminaires, foires ou expositions en tant que participant non organisateur ou de l'organisation par l'**Assuré**, pour les besoins internes de son activité, de réunions ou de réceptions ;



- **Dommmages Corporels, Dommages Matériels et Dommages Immatériels Consécutifs** causés aux **Tiers** résultant de la consommation de boissons ou produits alimentaires mis à disposition par l'**Assuré** afin de satisfaire ses besoins internes ;
- **Dommmages Corporels, Dommages Matériels et Dommages Immatériels Consécutifs** causés aux **Tiers** résultant du fonctionnement défectueux du service médical de l'**Assuré**.

La protection Juridique

- La protection pénale de la personne morale
- La protection pénale et disciplinaire des personnes physiques
- Le complément d'assurances : Votre responsabilité est recherchée et vos garanties de responsabilité civile sont inopérantes.

LES 10 ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR :

- **Vous écouter**
- **Vous rencontrer**
- **Vous informer**
- **Vous aider**
- **Vous faire assister par des experts qualifiés**
- **Vous proposez une médiation indépendante des parties**
- **Vous faire représenter par l'auxiliaire de justice de votre choix**
- **Prendre dans la limite des montants contractuels garanties**
- **Organiser votre défense judiciaire**
- **Vous répondre et traiter votre demande dans les plus brefs délais**

Déclaration du signataire :

Le signataire déclare :

- Justifier d'une formation pour chacune des activités exercées.
- Ne pas avoir eu de sinistre ou de réclamation au cours des 5 dernières années, ni avoir connaissance d'un événement susceptible de mettre en jeu sa responsabilité civile ou pénale.
- Ne pas avoir été titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet de la part du précédent assureur d'une résiliation pour sinistre au cours des 12 derniers mois.
- Que les renseignements fournis au sein de ce document sont exacts et qu'il n'a omis ou supprimés aucune information. En cas de déclaration inexacte et intentionnelle changeant l'objet du risque ou diminuant l'opinion que l'assureur a pu s'en faire, les dispositions prévues à l'article L 113-8 du code des assurances seront appliquées.
- Avoir préalablement pris connaissance auprès du Syndicat Professionnel du Shiatsu des Conditions Générales (MBFRCG1.0), des conditions Spéciales Responsabilités Civile Professionnelle Esthétique/ Bien-être (MBFRRCP1.0) et l'annexe 1 fiche d'information relative au fonctionnement de la garantie responsabilité civile dans le temps, des Conditions Spéciales Responsabilité Civile Exploitation / Employeur (MBFRRCE1.0).

ANNEXE 1 : Liste des pratiques annexes acceptées par le SPS

Art thérapie
Danse thérapie
Diététicien
Feng shui
Iridologie
Luminothérapie
Nutritionniste
Qi gong
Réflexologie
Arts martiaux (Tai chi chuan, judo, aikido, karaté, etc...)
Watsu
Yoga

Pour intégrer une ou plusieurs pratiques annexes (maximum 10), il faut :

- Être adhérent SPS
- Avoir la ou les attestations qui correspondent aux pratiques annexes

La photocopie de ou des attestations seront à envoyer **directement** à Abela Assurances : Amavie@abela.fr après avoir reçu l'attestation d'assurance de l'année en cours.

ANNEXE 2 : Tableaux des garanties

Tableaux des garanties :

Responsabilité Civile Professionnelle et Défense Pénale et Recours

1. Tableau des garanties des franchises

Nature des garanties	Limite de Garantie par Sinistre et par Période d'Assurance	Franchise par Sinistre
Responsabilité Civile Professionnelle: Tous Domages confondus	3 000 000 €	500 € (sauf Domages Corporels)
DONT : Domages Immatériels Non Consécutifs	3 000 000 €	500 €
DONT extensions :	Sous-Limite Spécifique de Garantie par Sinistre et par Période d'Assurance	Franchise par Sinistre
- Responsabilité civile Professionnelle au titre de la sécurité des informations et de la protection des données	3 000 000 €	500 €
- Défense dans le cadre d'une Procédure Règlementaire	10 000 €	500 €
- Frais de gestion de crise	10 000 €	500 €
- Pénalités PCI	10 000 €	500 €

Nature de la garantie	Limite de Garantie par Litige	Franchise par Sinistre
Défense Pénale et Recours	30 000 €	Sans Franchise

2. Clause(s) additionnelle(s) applicable(s) à ces modules

Néant

3. Territorialité

Monde entier

4. Juridiction

Monde entier sauf USA/Canada

La garantie Défense Pénale et Recours ne s'applique pas aux recours portés devant les juridictions américaines ou canadiennes.

ANNEXE 3 : Déclaration de sinistre :

Les sinistres devront être déclarés, conformément aux termes de la police à : Beazley solutions Ltd – 124 Boulevard Haussmann – 75008 Paris ou rcpro.sinistre@beazley.fr pour la partie RC et à Abela pour la protection juridique.

ANNEXE 4 : Procédure contentieuses :

Personnes à qui devront être signifiées les actes judiciaires en cas de procédure contentieuse engagée à l'encontre de l'assureur : LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S DE LONDRES, pris en la personne de leur mandataire général pour les opérations en France LLOYD'S France SAS 8, rue du Lamennais – 75008 PARIS

ANNEXE 5 : Inscription à l'annuaire professionnelle AMAVIE :

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel sont nécessaires pour l'inscription de votre entreprise à notre

Abela – SARL au capital de 47623€ - RC 404 962 334 –
 Abela Siège social : 2 bld du 4 septembre – BP 26 – 38501 VOIRON Cedex – Tél. : 04 76 67 92 15 Site Web – abela.fr
 Courtage d'Assurance – Art. L520-1-II-1°b de C.Ass - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code Des assurances.
 N°ORIAS 07 006 176 – Site Web ORIAS : orias.fr – sous contrôle de l'A.C.P.R.
 (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue Taibout – 75009 PARIS

Responsabilité Civile Exploitation / Employeur

1. Tableau des garanties et des franchises

Nature de la garantie	Limite de Garantie	Franchise par Sinistre
Tous Domages confondus	8 000 000 € <i>par Sinistre</i>	
DONT :		
- Domages Corporels	8 000 000 € <i>par Sinistre</i>	500 € sur tous Domages sauf Domages Corporels
- Domages Matériels et Immatériels Consécutifs	2 000 000 € <i>par Sinistre</i>	
- Domages Immatériels non Consécutifs	500 000 € <i>par Sinistre</i>	
	Sous-Limite Spécifique de Garantie	Franchise par Sinistre
- Faute inexcusable / faute intentionnelle	1 500 000 € <i>par Période d'Assurance</i>	sans Franchise
- Vol par Préposés	50 000 € <i>par Sinistre</i>	1 500 €
- Atteinte Accidentelle à l'Environnement	1 500 000 € <i>par Période d'Assurance</i>	1 500 €

2. Clause(s) additionnelle(s) applicable(s) à ce Module

Néant

3. Territorialité

Monde entier

4. Juridiction

Monde entier sauf USA/Canada



annuaire en ligne. La base légale du traitement est votre consentement, donné en cochant la case ci-dessus (cf. article 6.1.b du Règlement européen sur la protection des données). Les données traitées sont : Secteur d'activité, Logo, raison sociale, Adresse, code postal, ville, téléphones, email, site web, NAF, effectif, forme juridique, siret, capital, siège, noms et fonctions des interlocuteurs. Les destinataires de ces données personnelles, sont, dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus, les services concernés de la Métropole et les prestataires externes auxquels nous faisons appel. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer. Vous pouvez exercer ces différents droits en contactant directement le service dédié à la Protection des Données par courrier en écrivant à l'adresse : Abela 1 Avenue Georges Frier – 38500 Voiron ou par mail : contact.reclamation@abela.fr Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de vos données à caractère personnel pourront être adressées au service dédié à la Protection des Données , dont les coordonnées ont été précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous avez le droit de saisir la CNIL [autorité de contrôle concernée] à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris, 01 53 73 22 22, <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>